



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

 NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

VOLS DANS VÉHICULES-CONSEILS DE PRÉVENTION

Les policiers de la Sûreté du Québec, du poste de la MRC Rivière-du-Nord, désirent sensibiliser la population aux vols dans les véhicules.

Depuis les derniers jours, ils ont observé une augmentation des vols dans les véhicules. Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et leur recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans le véhicule;
- Rangez les colis, sac à main, fourre-tout à l'abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, votre portefeuille ou les clés de la 2^{ème} voiture du domicile;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.

Le Code de la sécurité routière prévoit **que nul ne peut laisser sans surveillance** un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et **verrouillé les portières**. Cette infraction peut entraîner une amende de 30\$ plus les frais.

La Sûreté du Québec invite la population à communiquer toute information relative aux vols dans les véhicules au 450-224-8922

-30-

Sergente Julie Côté
Poste de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC de la Rivière-du-Nord
Sûreté du Québec
(450) 227-6848
julie.cote@surete.qc.ca